



REGLEMENT INTERIEUR 2020/21

NOM(S) Prénom(s) de ou des enfants :

Article 1 : Inscription

Pour toute inscription à une de nos activités, l'adhésion annuelle est obligatoire par enfant ainsi qu'un certificat médical, une licence UFOLEP pour le Multisports ou Baby Sports ou FFF pour l'école de football.

Pour les Ecoles du mercredi :

Inscription à partir du mois de juillet 2020. Le dossier est disponible sur le site internet <https://littoralsportacademy.com/>

Le dossier doit être rempli en totalité et déposé à notre bureau LSA ou boîte aux lettres au 43-47 boulevard de la Roseraie 83100 TOULON.

Le paiement devra être effectué avant la rentrée des classes de septembre en totalité par chèque ou par virement avec la possibilité de payer en 3 fois.

Pour les stages pendant les vacances scolaires :

Le dossier est disponible sur le site internet littoralsportacademy.com

Le dossier doit être rempli en totalité et déposé à notre bureau LSA ou boîte aux lettres au 43-47 boulevard de la Roseraie 83100 TOULON.

Le paiement devra être effectué en totalité par chèque, chèques vacances ANCV ou par virement bancaire au moins 1 semaine avant la date de début du stage des petites vacances scolaires et avant la date de clôture des inscriptions pour les vacances d'été. Possibilité de payer lors des vacances d'été en 2 fois pour les stages de plus de 15 jours.

Tout dossier incomplet ou non réglé ne permettra pas de valider l'inscription.

Article 2 : Absences – Arrêt

Pour les Ecoles du mercredi et pour les stages :

En cas d'absence de l'enfant, seul un remboursement pourra être effectué pour motif médical sur présentation d'un certificat.

En cas d'arrêt de la pratique, seul un remboursement pourra être effectué pour motif médical sur présentation d'un certificat.

Article 3 : Autorisations parentales

Seules les personnes notifiées sur la décharge parentale sont autorisées à récupérer les enfants. Littoral Sport Academy se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes en consultant leur pièce d'identité.



Article 4 : Horaires

Ecole Multi Sports et Baby Sports :

L'accueil s'effectue de 8H00 à 9H00. Pour les enfants présents uniquement le matin, le départ a lieu entre 12H00 et 12H15. Pour les enfants qui arrivent l'après-midi, l'accueil s'effectue de 13H30 à 14H00. Le départ le soir a lieu de 17H00 à 18H00.

Ecole de football :

Les horaires des séances de football seront affichés sur le site internet de l'association <https://littoralsportacademy.com/>

Stages Multi Sports :

L'accueil des enfants s'effectue de 8H00 à 9H00 et le départ de 17H00 à 18H00.

Article 5 : Comportement

Littoral Sport Academy pourra suspendre l'activité de l'enfant si le comportement de ce dernier est jugé intolérable. Le renvoi pour motif disciplinaire de l'activité ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6 : Image

Littoral Sport Academy pourra utiliser les images (photos ou vidéos) prises pendant les activités. Aucune compensation financière ne pourra être exigée par la famille.

Article 7 : Tenue

L'enfant doit adopter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive, aux conditions climatiques (casquette, gants, crème solaire...) et prévoir un sac de rechanges. Prévoir une bouteille d'eau à chaque séance.

Article 8 : Repas

Pour les stages Multi Sports : les repas, goûters et bouteilles d'eau sont fournis par les parents.

Article 9 : Assurance

Littoral Sport Academy souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques inhérents aux activités. Les parents doivent fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour chaque enfant.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant les horaires d'ouverture et seulement pour les enfants en règle.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »

NOM Prénom, qualité du signataire